

Aide à domicile

## L'aide à domicile joue un rôle majeur dans le soutien à la parentalité liée au handicap

Publié le 12/02/20 - 17h53

**Une étude réalisée sur les services d'aide à domicile familles montre que la problématique handicap concerne aujourd'hui neuf services sur dix. Elle met également en lumière les attentes des familles en matière de soutien à la fratrie et de répit.**

Alors que la Conférence nationale du handicap vient d'annoncer l'intégration de l'aide à la parentalité dans la prestation de compensation du handicap (PCH) au 1<sup>er</sup> janvier 2021 (lire notre [article](#)), quatre acteurs de l'aide à domicile\* dévoilent les résultats d'une enquête (synthèse et rapport à télécharger ci-dessous) auprès des services d'aide à domicile (Saad) familles et de leurs bénéficiaires, parents ou enfants en situation de handicap. Réalisée par Handéo et Émicité, elle révèle des besoins de soutien peu pris en compte par les dispositifs et les financements existant en dehors de quelques expérimentations.

L'étude porte sur les 69 réponses à un questionnaire en ligne de Saad familles et des entretiens réalisés auprès de professionnels de Saad et de services d'accompagnement à la parentalité, de familles bénéficiaires ainsi que deux *focus group* : l'un auprès de responsables de deux Saad, l'autre auprès d'une dizaine d'intervenants à domicile, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF) et auxiliaires de vie sociale (AVS).

Les Saad familles sont de plus en plus souvent confrontés au handicap dans les familles qu'ils accompagnent, que ce soit le handicap d'au moins un parent ou bien celui d'au moins un enfant. En 2018, 90% des Saad familles accompagnaient des adultes ou enfants en situation de handicap. Ils se retrouvent alors à la frontière entre les politiques familiales, de protection de l'enfance et du handicap.

### Un cadre de financement pas toujours adapté

Leurs interventions s'inscrivent dans le cadre du soutien à la parentalité de la branche famille (caisse d'allocations familiales ou Mutualité sociale agricole) et des actions de prévention départementales au titre de la protection maternelle et infantile (PMI) et de l'aide sociale à l'enfance (Ase). Tout autre type d'intervention financée à ce jour relève d'expérimentations ou de politiques volontaristes de certaines collectivités. Et de citer la PCH parentalité prise en charge par les conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine et de Gironde, les formules de droit au répit proposées dans le Haut-Rhin ou dans l'Isère ou bien encore les divers services d'accompagnement à la parentalité handicapée (lire nos articles [ici](#) et [là](#)) donc l'action est complémentaire des interventions des Saad.

### Fratrie, répit

L'étude, illustrée de nombreuses monographies présentant les parcours de familles accompagnées, permet de faire un premier état des lieux des besoins non couverts et des attentes des familles dont un des membres est en situation de handicap. L'accompagnement de la fratrie apparaît comme une question prégnante pour permettre aux parents de consacrer du temps à chacun des enfants ou encore limiter l'impact du handicap d'un enfant dans les relations fraternelles. Les familles expriment également un manque de soutien spécifique pendant le cheminement particulièrement complexe de l'identification de

difficultés spécifiques de leur enfant jusqu'au diagnostic, la reconnaissance de la situation de handicap et la mise en place d'un accompagnement adapté. Elles ont besoin de répit. Répit qui n'est financé que de façon expérimentale dans certains départements.

## Une place des Saad à repenser

"À leur niveau, les Saad familles apportent déjà des réponses face à des besoins qui restent encore invisibles et hors du cadre des politiques publiques car se retrouvant au croisement des politiques du handicap, de la protection de l'enfance et de l'aide à la famille", commentent les auteurs, qui mettent en avant plusieurs leviers d'action notamment :

- organiser et coordonner la réponse des politiques publiques du handicap, du soutien à la parentalité et de protection de l'enfance pour une approche globale des situations familiales afin de faciliter l'intervention des Saad avec le volume d'heures nécessaire, tout en évitant les ruptures de parcours ;
- renforcer l'interconnaissance et la coopération entre les acteurs du soutien à la parentalité et de l'accompagnement ;
- adapter la formation et l'organisation des services familles en développant des temps de sensibilisation et de formation aux spécificités du handicap ou encore en renforçant les temps d'analyse de la pratique et de supervision.

Sur la base de ces leviers, Adedom, ADMR, la Fnaafp-CSF et l'Una proposent l'intégration des Saad familles dans le dispositif Une réponse accompagnée pour tous, l'accompagnement des familles "*dans les moments clés fragilisant la dynamique familiale*" en particulier pendant le processus de diagnostic ainsi qu'un accompagnement pérenne par les Saad familles des parents en situation de handicap dans le cadre du soutien à la parentalité. Elles saluent l'élargissement annoncé de la PCH à la parentalité qui faisait également partie de leurs revendications.

---

\* Adedom, ADMR, la Fnaafp-CSF et l'Una

### Liens et documents associés

- [La synthèse étude Saad familles handicap \[PDF\]](#)
- [Le rapport Saad familles handicap \[PDF\]](#)

---

**Emmanuelle Deleplace**

---

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

**Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?**

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

**Votre structure est abonnée ?**

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>